



Domaine de la Lombardière
07430 Davézieux
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30
Salle Étable - La Lombardière

Délibération n°CC_2025_077
Protocole, logistique et événementiel - Approbation convention
d'objectifs 2025-2027 avec l'association Fête de la Science Nord-Ardèche

Nombre de conseillers en exercice : 56

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Ayant donné pouvoir :

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

Absents ou excusés :

Olivier DE LAGARDE, Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :

La Fête de la Science a lieu chaque année et propose des manifestations gratuites, partout en France métropolitaine, en outre-mer et à l'international. Elle organisée par le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, en lien avec de nombreux acteurs du paysage scientifique et culturel français.

Ce rendez-vous incontournable de l'automne entre la science et le grand public mêle différentes formes de médiation pour rapprocher le citoyen de la science et de ses acteurs. L'objectif est de susciter la rencontre, le débat, la réflexion à travers l'expérimentation et la manipulation, mais également de rendre accessible les sciences et d'ouvrir les portes aux savoirs, à la connaissance et même de susciter des vocations.

En Ardèche, le leitmotiv est celui d'apprendre en s'amusant. Il s'agit vraiment d'un événement convivial qui s'adresse à tous et dont l'objectif est de faire prendre conscience que la science est à portée de main et qu'elle est présente chaque jour dans notre quotidien.

Chaque année, la Fête de la Science permet de :

- sensibiliser les publics à la science et à ses enjeux,
- favoriser le partage des savoirs entre chercheurs et citoyens,
- valoriser le travail de la communauté scientifique,
- susciter des vocations chez les jeunes.

Le portage de cet événement est fait par l'association Fête de la Science Nord-Ardèche dont le siège social est à Annonay et qui regroupe plusieurs associations et bénévoles du bassin d'Annonay :

- . Sciences Pour Tous
- . La Vanaude musée du Car
- . En Vol et Sens
- . Enseignants scientifiques d'établissements scolaires annonéens

Cette association a pour objectifs de :

- . programmer, organiser et animer la Fête de la Science sur l'agglomération d'Annonay,
- . se rassembler régulièrement pour échanger sur le thème annuel proposé nationalement,
- . impliquer des intervenants, des bénévoles et d'autres associations,
- . contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques pour le grand public et plus particulièrement la jeunesse du bassin.

Il est rappelé que les années précédentes, Annonay Rhône Agglo a subventionné l'association à hauteur de 5 000 € par évènement.

Il est proposé de conclure avec l'association une convention triennale annexée à la présente délibération afin de formaliser ce soutien financier et définir les engagements de chacune des parties.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5211-1 et suivants,

Vu les statuts d'Annonay Rhône Agglo en vigueur,

Considérant qu'il y a lieu de continuer à soutenir le travail réalisé autour de la Fête de la Science à Annonay, il est proposé d'approuver la convention,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

APPROUVE la convention triennale d'objectifs avec l'association Fête de la Science Nord-Ardèche.

DÉCIDE le versement d'une subvention annuelle de 5 000 € à ladite association.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant dûment habilité, à signer notamment ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération et le **CHARGE** d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

Simon PLENET,

**Président d'Annonay Rhône
Agglo**

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.